



retraites, les mesures :

Le gouvernement a annoncé les mesures de son funeste projet des retraites censé combler un déficit estimé à moins de 10 milliards € (année de crise) sur 240 milliards € et destiné à nous faire travailler plus longtemps pour gagner moins. A savoir, taxer les revenus du capital au niveau de ceux du travail engendrerait une rentrée de 100 milliards €.

Résumé du projet :

Porter l'âge légal à 62 ans en 2018, en l'augmentant chaque année de 4 mois à partir de la génération 1951, et augmenter parallèlement de deux ans l'âge d'annulation de la décote.

-relèvement à 62 ans en 2018 pour tous les fonctionnaires dont l'âge d'ouverture des droits est aujourd'hui de 60 ans ;

Passage à 52 ans lorsque l'âge d'ouverture des droits est de 50 ans ; à 57 ans lorsque l'âge actuel est de 55 ans, etc.

Appliquer le principe d'une augmentation de la durée de cotisation en fonction de l'espérance de vie jusqu'en 2020, conformément à la loi de 2003 :

-passage à 41 ans et 1er trimestre pour les générations 1953 et 1954.

-compte-tenu des estimations actuelles de l'INSEE, la durée de cotisation devrait être de 41,5 ans en 2020.

Pour les salariés qui ont commencé avant 18 ans : dans le cadre du dispositif « Carrières longues », départ entre 58 et 60 ans, sous réserve, comme c'est le cas aujourd'hui, d'avoir la durée de cotisation + 2 ans.

Maintien de la retraite à 60 ans pour les salariés qui, du fait d'une situation d'usure

professionnelle constatée (maladie professionnelle ou accident du travail) ont une incapacité physique supérieure ou égale à 20 %.

Aide à l'embauche pendant 1 an pour les recrutements de seniors demandeurs d'emploi de plus de 55 ans. (Traduisez subventions aux patrons et augmentation du chômage chez les jeunes !)

Création d'un prélèvement de 1 % sur la dernière tranche de l'impôt sur le revenu.

Augmentation d'1 point des prélèvements sur les plus-values de cessions mobilières, les plus-values de cessions immobilières et du prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes et les intérêts.

-augmentation des prélèvements sur les stock-options : passage de la contribution de l'employeur de 10 à 14 % ; passage de la contribution du salarié de 2,5 à 8 %.

-suppression de deux niches fiscales : le crédit d'impôt sur les dividendes des particuliers ; le plafonnement de la quote-part pour frais et charges sur les dividendes des entreprises.

-taxation au 1er euro des plus-values de cession mobilière, comme c'est le cas pour les prélèvements sociaux, et non plus à partir de 27 000€.

-alignement du taux de cotisation du public sur celui du privé (passage de 7,85 à 10,55 %), étalé sur 10 ans.

Le nombre de trimestres validés par la solidarité lorsqu'une personne est au chômage non indemnisée sera augmenté de 50 % (passage de 4 à 6 trimestres).

L'indemnité journalière perçue pendant le congé maternité sera désormais intégrée dans le salaire de référence pour le calcul de la pension.

Mise en place d'un « point d'étape individuel retraites » à 45 ans pour leur permettre de faire très tôt les bons choix en matière de retraite (peut-être des conseils en retraite par capitalisation...)

Commentaires SUD :

Porter à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite à l'horizon 2018 pénalise les salariés ayant commencé à travailler tôt et accroît le nombre de salariés, en particulier, les femmes, qui devront attendre en situation précaire ou au chômage le moment de liquider leurs retraites.

L'âge du taux plein, où un salarié peut partir sans décote, serait lui aussi décalé à partir du 1er juillet 2016 et atteindrait 67 ans en 2023.

L'annonce prétend prendre en compte les carrières longues alors même que le projet revient à faire cotiser 44 ans les salariés ayant commencé à travailler entre 14 et 16 ans.

Baisse de salaire déguisée

Le taux de cotisation retraites des fonctionnaires passerait ainsi de 7,85 % à 10,55 %.

On voudrait nous faire croire qu'il s'agirait de la même caisse que celles des retraites du régime général.

En effet les fonctionnaires cotisent moins mais ils bénéficient d'un taux de remplacement plus faible.

Pour une carrière complète ils touchent 77 % contre 84 % pour les salariés du privé.

De plus, les salaires des fonctionnaires sont plus bas que dans le privé à niveau de diplôme égal !

Diviser pour mieux régner !

Il s'agit d'attiser les divisions entre salariés du public et du privé pour mieux passer en force et briser le secteur public ou les syndicats ont plus de poids.

Sur le fond cette réforme coutera très cher car elle est génératrice de chômage.

Les riches donnent l'obole, nous, des années de travail !

La contribution annoncée des revenus du capital est ridicule alors que le pays n'a jamais été aussi riche.

Malgré l'allongement de l'espérance de vie, la richesse créée par actif a augmentée de 30 % depuis 1982.

Travailler plus longtemps et cotiser plus est inacceptable !

Pourtant, le gouvernement tient à imposer ces mesures, pourquoi ? parce que les banquiers Européens l'exigent et qu'il veulent passer à la suite du programme !

Il faut dire NON !

En 1995, les salariés ont dit **non** et le gouvernement avait reculé, pour le CPE, les salariés ont dits **non** et le gouvernement a du reculer, pour les retraites, nous devons dire **non** et la seule manière qui existe pour le faire est de nous mobiliser jeudi 24 juin.